

Jambes, le 01 septembre 2022

À l'attention :

- Des tireurs/tireuses souhaitant participer aux épreuves internationales
- Des cercles de la FFCEB

Objet : Achat de « licence internationale FFCEB » dans le cadre des participations aux épreuves internationales des calendriers de sélection et de toutes les épreuves EFC et FIE.

Chers amis sportifs,

Depuis plusieurs années, la F.F.C.E.B. a instauré un système de licence internationale comme condition d'accès aux épreuves sélectives en vue des championnats d'Europe et du Monde des catégories U17, U20, U23 et Senior.

Ce système vise à préserver l'accès aux compétitions de sélection à un maximum de tireurs entrant dans les critères d'accès, définis au niveau de la fédération nationale, et à couvrir l'ensemble des frais administratifs et d'arbitrage en lien avec ces épreuves.

La « licence internationale FFCEB », d'une valeur de 100€, doit donc être prise dans le cadre des participations aux épreuves internationales des calendriers de sélection et de toutes les épreuves EFC et FIE, à l'exception des tireuses/tireurs de la catégories U17 souhaitant participer UNIQUEMENT à des épreuves dites « B » du calendrier de sélection de la FRBCE.

L'achat de cette « licence » sera de la responsabilité du sportif ou de son tuteur légal (et non plus du cercle auquel le sportif est affilié) et devra être réalisé via le système Ophardt.

Ci-dessous, vous trouverez un descriptif détaillé du système et ce [lien](#) vous donnera accès à un tutoriel (cliquez sur « Ophardt ») expliquant les démarches à réaliser afin de commander et payer la « licence internationale FFCEB »

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse mail suivante: contact@ffceb.org

À l'aube de cette nouvelle saison, nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne reprise de vos activités et beaucoup de succès dans vos projets futurs.

Marc Pichon
Directeur technique de la FFCEB



Fédération Royale Belge des Cercles d'Escrime



FFCEB

Asbl
N° entreprise 418.947.255

Allée du stade communal, 3
BE-5100 JAMBES

Tél : +32 (0) 81.30.97.74
contact@ffceb.org
www.ffceb.org

DESCRIPTION DU SYSTEME « LICENCE INTERNATIONALE FFCEB »

- **Objectifs :**
 - Garantir l'accès aux compétitions de sélection à un maximum de tireurs qui rentrent dans les critères d'accès.
 - Couvrir tous les frais administratifs et ceux liés à l'arbitrage pour ces compétitions.
- **Trois principes de base :**
 - Sauf une exception (voir point suivant), la mesure s'applique à tous/toutes les tireurs/tireuses, quelle que soit l'arme pratiquée.
 - Une **dispense** accordée aux tireuses/tireurs de la catégorie U17 participant **UNIQUEMENT** à des épreuves sélectives de type « B », c'est-à-dire les circuits nationaux étrangers repris dans les calendriers de sélection de la FRBCE.
 - Le **montant** de la « licence internationale FFCEB » s'élève à **100€**.
- **Administration**

Les procédures administratives sont réalisées par le sportif ou son représentant légal via le système « **OPHARDT** »

 - Pré-requis : le tireur/la tireuse doit être **en ordre de licence nationale** (il n'est pas admis qu'un tireur soit en ordre de « licence internationale FFCEB » sans sa licence nationale).
 - Important : la « licence internationale FFCEB » doit être demandée et payée **AVANT** la participation du tireur à la première compétition pour laquelle il a été sélectionné par la FRBCE et ceci, sous peine de suspension de la demande d'inscription des épreuves ultérieures.
 - Les tutoriels Ophardt sont accessibles sur le site internet de la fédération www.ffceb.org, sous l'onglet Fédération > Documents > Ophardt.



Fédération Royale Belge des Cercles d'Escrime



FFCEB

Asbl
N° entreprise 418.947.255

Allée du stade communal, 3
BE-5100 JAMBES

Tél : +32 (0) 81.30.97.74
contact@ffceb.org
www.ffceb.org

- **Quelques exemples :**

- Un tireur U17 s'inscrit **UNIQUEMENT** à une ou plusieurs compétitions dites « B » (circuit nationaux étrangers du calendrier de sélection). Il ne doit pas prendre de « licence internationale FFCEB » .
- Un tireur U17 s'inscrit à une partie ou à toutes les compétitions du calendrier de sélection U17 parmi lesquelles des épreuves du circuit européen U17 (EFC). Il doit alors prendre une « licence internationale FFCEB » .
- Un tireur U20, U23 ou seniors s'inscrit **UNIQUEMENT** à une ou plusieurs compétitions dites « B » (circuit nationaux étrangers du calendrier de sélection), il doit prendre une « licence internationale FFCEB » .
- Un tireur U20, U23 ou seniors s'inscrit à une partie ou à toutes les compétitions du calendrier de sélection de sa catégorie ou de la catégorie supérieure. Ce calendrier comporte des épreuves FIE, du circuit européen U23 (EFC) et/ou des épreuves dites « B ». Il doit alors prendre une « licence internationale FFCEB » .



*Fédération Royale Belge des
Cercles d'Escrime*



FFCEB

Asbl
N° entreprise 418.947.255

Allée du stade communal, 3
BE-5100 JAMBES

Tél : +32 (0) 81.30.97.74
contact@ffceb.org
www.ffceb.org